NATIONS UNIES **EP**

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/99/12
28 octobre 2026

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-dix-neuvième réunion
Montréal, 7-11 décembre 2026
Point 6 d) de l'ordre du jour provisoire[1]

RAPPORT ANNUEL SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL SUR L'ÉVALUATION POUR 2026 ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL SUR L'ÉVALUATION POUR 2027

Introduction

1. Conformément à la décision 97/8, le Comité exécutif a approuvé le programme de travail relatif à l'évaluation pour l'année 2026 lors de sa 97e réunion[2]. Le programme de travail couvre une seule année au lieu du cycle biennal classique, en raison de la période de transition entre l'administratrice principale chargée de la surveillance et de l'évaluation (APSE) et l'administrateur principal chargé de l'évaluation (APE). L'administrateur APE a rejoint le Secrétariat en mai 2026.

2. Le présent document se compose des deux parties suivantes :

I. Rapport annuel sur l'état de la mise en œuvre du programme de travail pour l'année 2026 et dépenses budgétaires connexes ; et

II. Proposition de programme de travail pour l'année 2027 et de budget associé.

I. Rapport annuel sur l'état de la mise en œuvre du programme de travail et les dépenses budgétaires correspondantes en 2026

3. L'annexe I au présent document fournit un aperçu de l'état de la mise en œuvre et des produits du programme de travail de 2026.

[1] UNEP/OzL.Pro/ExCom/99/1
[2] UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/91, annexe III

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Mise à jour sur l'état des évaluations

4. Les activités du programme de travail reportées à 2026 portaient sur l'élaboration d'un mandat et la remise d'études théoriques.

5. L'étude théorique relative à l'évaluation des projets de récupération, de recyclage et de régénération (RRR), dont le démarrage était initialement programmé en 2025, a été lancée mi-2026 et est présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/99/11 en vue de son examen par le Comité exécutif à la présente réunion. Deux autres études théoriques concernant l'évaluation des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) ont également débuté en 2026. La première se concentre sur la contribution des PGEH à l'élaboration de politiques, réglementations et stratégies nationales visant à assurer la conformité au Protocole de Montréal et la pérennité des réalisations[3]. La seconde se focalise sur les programmes de formation, de renforcement de la capacité et de certification dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération[4]. Toutes deux se poursuivront en 2027 et devraient être achevées à temps pour être examinées par le Comité exécutif à sa 100e réunion.

6. Conformément à la décision 95/9 b), l'administrateur APE a mis à jour le mandat de la seconde phase de l'évaluation du Programme d'aide à la conformité (PAC), figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/99/10, en vue de son examen et de son approbation par le Comité exécutif à la présente réunion.

Mise à jour sur l'avancement de l'initiative ActionOzone du PNUE

7. À la 96e réunion, le Comité exécutif a pris note avec satisfaction de la mise à jour sur les progrès accomplis par l'initiative ActionOzone du PNUE dans la mise en œuvre de la feuille de route contenue dans le rapport final sur l'évaluation des réseaux régionaux de responsables nationaux de l'ozone, figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/96/10. Conformément à la décision 92/5 f) et compte tenu des échanges qui se sont tenus au cours de la 96e réunion[5], l'administrateur APE a examiné les actions entreprises en réponse aux principales conclusions de l'évaluation et a remarqué qu'ActionOzone avait pris des mesures pratiques pour répondre à ces conclusions. Plusieurs des propositions d'amélioration ont été intégrées aux pratiques courantes du programme PAC, notamment en ce qui concerne la planification des réunions et l'établissement des rapports, la coopération inter-régionale, l'implication des parties prenantes, l'intégration des questions de genre, la participation des agences bilatérales et d'exécution et la poursuite du recours aux modalités virtuelles, comme indiqué ci-dessous.

a) *Planification et organisation des réunions des réseaux :* L'administrateur APE a observé qu'ActionOzone a mis en place un calendrier commun et des jalons standardisés pour la préparation, l'organisation et le suivi des réunions des réseaux, avec notamment des consultations sur l'ordre du jour des réunions dans un délai plus adapté. Ces mesures constituent une avancée significative dans l'harmonisation de la préparation des réunions des réseaux, tout en conservant la marge de manœuvre nécessaire pour tenir compte des particularités régionales ;

b) *Résultats des réunions et suivi des recommandations :* L'administrateur APE a observé qu'ActionOzone a mis en place un modèle de rapport commun couvrant les résultats des réunions, la participation ventilée par genre et le suivi des recommandations. Ces mesures fournissent une base plus systématique pour la surveillance des résultats des réunions, mais

[3] UNEP/OzL.Pro/ExCom/96/7/Rev.1.
[4] UNEP/OzL.Pro/ExCom/96/8/Rev.1.
[5] UNEP/OzL.Pro/ExCom/96/66, paragraphe 54-57

il reste nécessaire de veiller à garantir une application et un suivi uniformes dans les différentes régions ;

c) *Enrichissement mutuel entre régions :* L'administrateur APE a relevé des progrès considérables dans la promotion des échanges inter-régionaux par le biais de réunions thématiques et des réseaux conjointes, la traduction des ressources régionales et la participation du personnel du programme PAC et des responsables nationaux de l'ozone des différentes régions. Ces activités ont déjà renforcé les occasions de partage d'expérience et d'apprentissage, et la poursuite de ces efforts pourrait faciliter l'institutionnalisation de l'échange des enseignements et de l'expertise technique entre les réseaux ;

d) *Élargissement du groupe des participants et participantes aux réunions des réseaux :* L'administrateur APE a noté qu'ActionOzone a étendu la participation des ressources disponibles, au-delà des responsables nationaux de l'ozone, aux réunions thématiques et des réseaux. Parmi les participants et participantes se trouvaient des membres d'associations des secteurs de la réfrigération, de la climatisation et des pompes à chaleur, des agents des autorités douanières, des personnes représentant l'industrie, l'inspection environnementale et les mécanismes de financement, ainsi que des responsables en charge de l'élaboration des politiques d'efficacité énergétique. Les progrès réalisés sont encourageants, même si la poursuite de la mise en œuvre dépend des priorités nationales, de l'identification des parties prenantes pertinentes et des ressources disponibles ;

e) *Inclusion des objectifs de développement durable (ODD) à l'ordre du jour :* L'administrateur APE a remarqué qu'ActionOzone continue à mettre en lumière les liens entre la mise en œuvre du Protocole de Montréal et les ODD. La tenue de débats spécifiques au sujet des ODD lors des réunions des réseaux dépend toujours des priorités des responsables nationaux de l'ozone, ce qui est cohérent avec les conclusions de l'évaluation indiquant qu'il convient d'aborder les ODD, lorsqu'ils répondent aux besoins des pays, dans le cadre du Protocole de Montréal. Il est encore possible de montrer plus avant comment les activités menées au titre du Protocole de Montréal contribuent à des objectifs nationaux de développement durable plus larges ;

f) *Intégration des questions de genre :* L'administrateur APE a relevé des efforts significatifs visant à renforcer l'attention portée à l'égalité entre les hommes et les femmes dans les activités des réseaux régionaux. Même si l'on note des progrès dans les mesures prises, il est nécessaire de poursuivre la surveillance et le partage des enseignements tirés et des actions menées afin de promouvoir l'égalité de la participation et des opportunités pour les hommes et les femmes ;

g) *Participation des agences bilatérales et d'exécution :* L'administrateur APE a observé que les agences bilatérales et d'exécution continuent à être invitées aux réunions des réseaux et contribuent aux discussions de fond. Le recours aux sessions en petits groupes, tables rondes, exercices pratiques, groupes de travail, discussions bilatérales et visites de site reflète également les avancées réalisées vers des formats plus interactifs. Il pourrait être envisagé de faire attention à veiller à ce que ces sessions débouchent sur la résolution de problèmes concrets, sur un échange des enseignements et sur des améliorations pour la mise en œuvre des projets ; et

h) *Poursuite du développement des modalités virtuelles :* L'administrateur APE a noté que les modalités virtuelles mises en place et étendues durant la pandémie de COVID-19 ont été conservées à titre permanent et complètent les réunions en présentiel. L'initiative ActionOzone recourt désormais à des formats physiques, virtuels et hybrides en fonction

des objectifs de l'activité, des préférences des pays, de la connectivité disponible et des facteurs technologiques. Le maintien de la disponibilité de ces modalités améliore la souplesse et rentabilise potentiellement davantage les coûts.

Mise à jour sur l'intégration des rapports d'achèvement de projet au système de gestion des connaissances

8. Le Comité exécutif a approuvé la réponse apportée à l'analyse externe de la fonction d'évaluation du Fonds multilatéral (décision 96/4), indiquant entre autres que l'administrateur APE est seul responsable du volet évaluation du rapport d'achèvement de projet (RAP) tandis que le volet surveillance des travaux liés à ce rapport relève de la responsabilité du Secrétariat[6]. C'est la raison pour laquelle le rapport RAP consolidé communiqué à la 98e réunion a été divisé en deux parties. La première traitait des aspects relevant de la surveillance et a été présentée par le Secrétariat ; la seconde portait sur les aspects relevant de l'évaluation, en particulier les raisons des retards et les enseignements tirés, et a été présentée par l'administrateur APE.

9. Durant la seconde moitié de 2026, l'unité d'évaluation a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe du système de gestion des connaissances et la personne en charge du développement de la conception du module de rapport RAP en utilisant le format universel approuvé dudit système. Ces travaux se poursuivent et le module de rapport RAP devrait être entièrement opérationnel dans le système de gestion des connaissances d'ici début 2027. Des essais pilotes se tiendront au cours du premier semestre 2027 pour permettre aux agences bilatérales et d'exécution de soumettre leurs rapports RAP par le biais de ce système à temps pour la 100e réunion.

Portée et communication

10. Il a été noté que la politique d'évaluation, ainsi que l'offre d'emploi pour le poste d'administrateur APE[7], font référence à la préparation d'un bulletin annuel sur l'évaluation. Ce bulletin n'a pas pu être réalisé en 2026. L'administrateur APE se concertera avec le Secrétariat en 2027 pour déterminer le format le plus adapté pour ce bulletin, en ligne avec le bulletin annuel du Secrétariat.

Dépenses budgétaires en 2026

11. Durant le second semestre 2026, l'unité d'évaluation a recruté deux consultants pour trois activités d'évaluation, chacune dans la limite du budget alloué de 20 000 $US. L'étude théorique relative à l'évaluation des projets RRR s'est achevée entre juillet et octobre 2026 ; les évaluations portant sur les contributions des PGEH aux politiques et réglementations et sur les programmes de formation, de renforcement de la capacité et de certification dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération, quant à elles, ont été lancées et devraient se terminer début 2027, leurs conclusions devant être présentées au Comité exécutif à sa 100e réunion. Un budget total de 7 724 $US a été alloué pour couvrir la participation de l'administrateur APE à la trente-huitième réunion des Parties au Protocole de Montréal concernant les substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12. Le tableau 1 présente une synthèse des dépenses globales et des soldes pour l'année 2026, conformément à la décision 97/8 b).

[6] Recommandation 1 de l'annexe III du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/96/66, paragraphe 5.
[7] Appel à candidature n°261576 publié dans Inspira du 6 août au 19 septembre 2025.

Tableau 1. Synthèse des dépenses et des soldes par rapport au budget approuvé pour 2026 (en $US)*

Description	Budget approuvé	Budget consommé	Solde
Services de conseil pour les évaluations thématiques de 2026			
− Évaluation des projets de récupération, de recyclage et de régénération (RRR)	50 000	20 000	30 000
− Évaluation de la contribution des PGEH à l'élaboration de politiques, réglementations et stratégies nationales visant à assurer la conformité au Protocole de Montréal et la pérennité des réalisations	25 000	20 000	5 000
− Évaluation des programmes de formation, de renforcement de la capacité et de certification dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération au titre des PGEH	25 000	20 000	5 000
Sous-total des services de conseil	**100 000**	**60 000**	**40 000**
Autres coûts			
− Déplacements du personnel d'évaluation	20 000	7 724	12 276
− Coûts de fonctionnement	11 759	1 508	10 251
Sous-total des autres coûts	**31 759**	**9 232**	**22 527**
Total	**131 759**	**69 232**	**62 527**

* Les montants finaux (arrondis) figurant dans le présent document doivent être considérés comme provisoires en attendant l'arrêté des comptes de l'exercice de l'année 2026.

13. Compte tenu du solde non utilisé de 62 527 $US en 2026, proposition est faite d'en réaffecter 40 000 $US à la seconde phase de l'étude relative aux projets RRR et à la poursuite des études théoriques concernant les PGEH, et de restituer le solde restant de 22 527 $US au Fonds multilatéral.

II. Proposition de programme de travail pour l'année 2027 et de budget associé

14. Le programme de travail proposé pour 2027 permettra d'achever le cycle biennal 2026–2027 et comprend quatre grands volets :

a) Volet 1 : Activités de 2025 et 2026 reportées et approuvées ;

b) Volet 2 : Travaux d'évaluation courants ;

c) Volet 3 : Activités liées à la mise en œuvre de la décision 96/4 concernant la réponse de la direction à l'analyse externe de la fonction d'évaluation ; et

d) Volet 4 : Nouvelle évaluation thématique pour 2027.

Volet 1 : Activités de 2025 et 2026 reportées et approuvées

15. La 1ère partie du présent document contient les informations relatives aux évaluations reportées qui devraient être finalisées en 2027 et qui seront communiquées au Comité exécutif durant l'année. Deux de ces évaluations ont débuté en 2026 et devraient être présentées à la 100e réunion. Les deux autres démarreront en 2027 et devraient être soumises à la 101e réunion. Le descriptif de ces évaluations figure à l'annexe II du présent document.

Volet 2 : Travaux d'évaluation courants

16. La mise en place du format de rapport RAP universel approuvé sur le système de gestion des connaissances en 2027 permettra aux agences d'exécution de communiquer les raisons des retards et les enseignements tirés de manière structurée et uniforme. L'unité d'évaluation a élaboré un projet de lignes directrices aligné avec le format de rapport RAP nouvellement approuvé, qui sera encore affiné puis finalisé

dans le cadre du programme de travail pour 2027. L'amélioration du cadre de communication des rapports sur le système de gestion des connaissances et les lignes directrices correspondantes devraient aider l'administrateur APE à évaluer la qualité des informations fournies, à recenser les problèmes récurrents et les éventuelles mesures de suivi, et à renforcer l'évaluation analytique des raisons des retards et des enseignements tirés.

17. L'unité d'évaluation créera également des procédures opérationnelles normalisées sur l'utilisation du nouveau format de rapport RAP, couvrant les différentes parties du rapport, suite à l'achèvement de la mise en œuvre du système de rapport RAP début 2027. Pour finaliser ces procédures, l'administrateur APE travaillera en étroite collaboration avec les agences d'exécution et sollicitera leur avis pour veiller à ce que les procédures opérationnelles normalisées soient pratiques et claires et faciliter le processus de remise des rapports.

Volet 3 : Activités liées à la mise en œuvre de la décision 96/4 concernant la réponse de la direction à l'analyse externe de la fonction d'évaluation

18. La décision 96/4 a permis d'approuver la réponse de la direction à l'analyse externe de la fonction d'évaluation du Fonds multilatéral et de charger en même temps l'administratrice APSE de mettre en œuvre les mesures pour lesquelles le Comité exécutif a exprimé son soutien aux paragraphes 5 à 11[8] et de communiquer au Comité exécutif l'avancement de la mise en œuvre des mesures dans le rapport annuel.

19. L'annexe III au présent document décrit le plan d'action créé par l'unité d'évaluation pour mettre en œuvre la réponse de la direction qui a été approuvée. L'année 2027 se focalisera sur l'élaboration d'une note de cadrage concernant le développement d'un système de suivi de l'état de la mise en œuvre des recommandations issues des évaluations ; la création d'un cadre pour évaluer les activités non liées à des investissements définissant clairement les produits attendus, les résultats et les retombées finales de ces évaluations ; la préparation d'un premier ensemble de lignes directrices et d'outils à destination des experts en évaluation et des agences d'exécution pour renforcer la sensibilisation à la fonction d'évaluation ; la conception et l'élaboration d'un guide/manuel décrivant le système de gestion de la qualité régissant le fonctionnement interne de l'unité d'évaluation et couvrant les procédures, méthodes de travail et formulaires applicables ; et la réalisation de quatre sessions de sensibilisation à la politique d'évaluation pour assurer l'implication des principales parties prenantes (unités nationales de l'ozone, agences d'exécution...).

Volet 4 : Nouveaux sujets d'évaluation thématique pour 2027

20. Afin de préparer le programme de travail relatif à l'évaluation pour 2027, l'administrateur APE a étudié les besoins de la fonction d'évaluation dans le cadre de ses travaux sur la période 2011-2026. L'étude portait sur les programmes de travail et les budgets, les activités d'évaluation, les mandats, les rapports de réunion du Comité exécutif et les décisions s'y rapportant. En parallèle, l'administrateur APE a examiné l'évolution des documents d'orientation concernant les débats qui se sont tenus dans le cadre du Fonds multilatéral, en se concentrant en particulier sur les priorités et les problèmes récents découlant de la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali, notamment la transition technologique, l'efficacité énergétique, le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération, les modalités de financement et les mécanismes institutionnels.

21. Les conclusions préliminaires et la possible orientation des travaux d'évaluation à venir à moyen et plus long terme ont été discutées lors de deux réunions avec le personnel du Secrétariat et à la Réunion de coordination interinstitutions[9]. L'administrateur APE a également mené plusieurs échanges et débats bilatéraux informels avec les membres du Comité exécutif durant la 98e réunion. L'administrateur APE a

[8] UNEP/OzL.Pro/ExCom/96/6

[9] Organisée à Montréal les 9-10 septembre 2026.

ensuite réfléchi aux travaux menés par l'unité d'évaluation et a identifié quatre grands axes initiaux pour servir de guides et aider à identifier les sujets à aborder dans les activités d'évaluation. Ces axes ne sont pas censés constituer un cadre rigide et peuvent être adaptés au fur et à mesure des évolutions et de l'émergence de nouveaux besoins d'évaluation :

a) Transition et pérennité technologiques ;

b) Bénéficiaires et parties prenantes ;

c) Modalités de financement favorisant la conformité ; et

d) Capacités nationales et mécanismes institutionnels.

22. Pour le programme de travail de 2027 et suite aux discussions et consultations susmentionnées, trois sujets d'évaluation pertinents, présentés à l'annexe IV au présent document et synthétisés ci-après, sont proposés en vue de leur examen par le Comité exécutif et de la sélection de l'un d'entre eux pour passer en phase de mise en œuvre.

Proposition 1 : Évaluation de la pérennité de la conversion des entreprises à l'issue des projets et de l'influence du choix des bénéficiaires, de la conception des projets et des conditions du marché sur la continuité et la progression des technologies financées

23. L'évaluation aurait pour but d'analyser si les entreprises ayant reçu un financement pour se convertir aux technologies à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRP) spécifiées ont continué à utiliser ces technologies après l'achèvement du projet ou bien se sont ensuite tournées vers d'autres solutions de remplacement, et d'examiner les conditions économiques, réglementaires et de marché influant sur ces choix. Cette évaluation se déroulerait en deux phases (étude théorique et visites de site) et couvrirait un échantillon de projets de conversion achevés dans les secteurs de la fabrication des équipements de réfrigération et de climatisation. Elle s'appuierait sur l'étude précédente menée sur la pérennité des réalisations du Protocole de Montréal[10] et sur les évaluations sectorielles antérieures, et se concentrerait sur la pérennité au niveau des entreprises et des technologies. Les conclusions renseigneraient sur les facteurs favorisant la poursuite de l'adoption des technologies et sur l'influence de l'assistance fournie au regard des conditions du marché.

Proposition 2 : Évaluation des conséquences des projets pilotes visant à maintenir ou améliorer l'efficacité énergétique dans le cadre de la réduction progressive des HFC au titre de la décision 91/65, ainsi que des activités s'y rapportant menées dans le secteur de l'entretien au titre de la décision 89/6

24. Cette évaluation permettrait d'analyser les résultats des projets pilotes financés par la fenêtre de financement de 20 millions de $US mise en place par la décision 91/65 et des activités financées au titre de la décision 89/6 dans le secteur de l'entretien. L'évaluation proposée se déroulerait en deux phases (étude théorique et visites de site) et examinerait l'expérience de mise en œuvre, les gains d'efficacité énergétique signalés, l'application des critères d'approbation et les données probantes faisant état d'une reproduction et d'un passage à l'échelle supérieure, dans le but de recenser les enseignements pertinents pour de possibles activités centrées sur l'efficacité énergétique menées dans le cadre des futures phases des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (KIP).

[10] UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/10

Proposition 3 : Évaluation de la complémentarité et de la valeur ajoutée des mécanismes institutionnels et de l'assistance fournie dans l'aide apportée aux pays mettant actuellement en œuvre plusieurs interventions techniques

25. L'évaluation viserait à analyser la manière dont les mécanismes institutionnels et les capacités nationales facilitent et interagissent avec les interventions soutenues par le Fonds et mises en œuvre simultanément à l'échelle nationale, notamment les activités entreprises dans le cadre des PGEH, des KIP et des questions d'efficacité énergétique. L'évaluation proposée se présenterait sous la forme d'une étude théorique et examinerait les dispositions mises en place en matière de coordination et de réalisation, ainsi que la mesure dans laquelle les chevauchements et la duplication des efforts sont évités. Elle compléterait les travaux précédemment réalisés sur les activités de facilitation visant à réduire progressivement les HFC et les activités de préparation des PGEH et pourrait fournir des renseignements pertinents pour la conception à l'avenir d'approches programmatiques dans le cadre de futures phases de KIP.

Proposition de budget

26. La somme de 40 000 $US réaffectée de 2026 à 2027, comme indiqué au tableau 1 ci-dessus, servira à la seconde phase de l'évaluation des projets RRR (30 000 $US), à achever l'évaluation de la contribution des PGEH aux politiques, réglementations et stratégies nationales (5 000 $US) et à l'évaluation des programmes de formation, de renforcement de la capacité et de certification dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération (5 000 $US). Un nouveau budget est également proposé pour 2027 afin de couvrir l'évaluation approfondie du programme d'aide à la conformité (30 000 $US), une nouvelle évaluation thématique, ainsi que les frais de déplacements et les coûts de fonctionnement de l'unité d'évaluation (35 000 $US).

27. Le budget proposé concerne le programme de travail pour l'année 2027 uniquement et vise à compléter le cycle biennal 2026-2027. Le budget correspondra à l'option retenue par le Comité exécutif parmi les différentes évaluations proposées. Si le choix se porte sur les propositions 1 ou 2, le budget total proposé pour 2027 s'élèvera à 115 000 $US. Si le choix se porte sur la proposition 3, qui se limite à une étude théorique, le budget total proposé pour 2027 sera réduit à 95 000 $US.

Tableau 2. Budget proposé pour 2027 (incluant les sommes réaffectées de 2026 à 2027)

Description	**Montant ($US)**
Réaffectation de 2026 à 2027	
Cette somme correspond à la seconde phase de l'évaluation des projets RRR, à l'évaluation de la contribution des PGEH à l'élaboration de politiques, réglementations et stratégies nationales visant à assurer la conformité au Protocole de Montréal et la durabilité des réalisations, et à l'évaluation des programmes de formation, de renforcement de la capacité et de certification dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération au titre des PGEH.	40 000
Budget total réaffecté de 2026 à 2027	**40 000**
Budget proposé pour le programme de travail relatif à l'évaluation de 2027	
Services de conseil et évaluations thématiques en 2027	
Évaluation complète et approfondie du programme PAC	30 000
Nouvelles évaluations thématiques (l'évaluation retenue sera choisie par le Comité exécutif)	
Proposition 1 : Évaluation de la pérennité de la conversion des entreprises à l'issue des projets et de l'influence du choix des bénéficiaires, de la conception des projets et des conditions du marché sur la continuité et la progression des technologies financées (50 000 $US) Proposition 2 : Évaluation des conséquences des projets pilotes visant à maintenir ou améliorer l'efficacité énergétique dans le cadre de la réduction progressive des HFC financés au titre de la décision 91/65, ainsi que des activités s'y rapportant menées dans le secteur de l'entretien au titre de la décision 89/6 (50 000 $US)	50 000 ou 30 000

Description	Montant ($US)
Proposition 3 : Évaluation de la complémentarité et de la valeur ajoutée des mécanismes institutionnels et de l'assistance fournie dans l'aide apportée aux pays mettant actuellement en œuvre plusieurs interventions techniques (30 000 $US)[11]	
Sous-total des services de conseil	**80 000 ou 60 000**
Autres coûts	
Déplacements du personnel d'évaluation	20 000
Coûts de fonctionnement	15 000
Sous-total des autres coûts	**35 000**
Budget total proposé pour 2027	**115 000 ou 95 000**
Total global (incluant les sommes réaffectées de 2026 à 2027)	**155 000 ou 135 000**

Action attendue de la part du Comité exécutif

28. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

a) Prendre note du rapport annuel sur la mise en œuvre du programme de travail relatif à l'évaluation pour 2026 et du programme de travail relatif à l'évaluation pour 2027, figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/99/12 ;

b) Choisir pour l'année 2027 une évaluation thématique parmi les trois proposées aux paragraphes 22 à 25 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/99/12, à inclure dans le programme de travail relatif à l'évaluation pour 2027, comme indiqué à l'annexe IV au présent document, et de prier l'Administrateur principal chargé de l'évaluation de préparer les mandats correspondants, qui seront examinés par le Comité exécutif lors de la 100e réunion ;

c) Réaffecter au budget 2027 la somme de 40 000 $US, provenant du solde non utilisé provisoire de 62 527 $US de l'année 2026, et de restituer le reliquat de 22 527 $US au Fonds multilatéral ;

d) Approuver le programme de travail relatif à l'évaluation pour 2027 contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/99/12, ainsi que le budget correspondant de [155 000/135 000 $US] pour l'année 2027, qui comprend la somme réaffectée de 2026 à 2027 mentionnée au paragraphe c) ci-dessus.

[11] Si le Comité exécutif opte pour la proposition 3, le budget proposé présenté dans le tableau 2 sera ajusté en conséquence.

Annexe I

ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE ET PRODUITS DU PROGRAMME DE TRAVAIL RELATIF À L'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE 2026
(D'après l'annexe III du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/91)

Point	Type d'activité	98e réunion	99e réunion
Volet 1 : Activités d'évaluation reportées du programme de travail de 2026 et approuvées			
1.	Évaluation du programme d'aide à la conformité (PAC)	s.o.	Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation des réseaux régionaux, conformément à décision 92/5 f) et présentation des mandats actualisés pour la seconde phase de l'évaluation du programme PAC, conformément à la décision 95/9 b) **Activité achevée** **UNEP/OzL.Pro/ExCom/99/10**
2.	Étude théorique relative à l'évaluation des projets de récupération, de recyclage et de régénération	s.o.	Étude théorique finale relative à l'évaluation des projets de récupération, de recyclage et de régénération et mandat de la phase II **Activité achevée** **UNEP/OzL.Pro/ExCom/99/11**
3.	Étude théorique relative à l'évaluation de la contribution des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) à l'élaboration de politiques, réglementations et stratégies nationales visant à assurer la conformité au Protocole de Montréal et la pérennité des réalisations	s.o.	Étude théorique démarrée en 2026, présentation des conclusions prévue à la 100e réunion
4.	Étude théorique relative à l'évaluation des programmes de formation, de renforcement de la capacité et de certification dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération dans le cadre des PGEH	s.o.	Étude théorique démarrée en 2026, présentation des conclusions prévue à la 100e réunion
Volet 2 : Activités d'évaluation courantes			
5.	Rapport annuel sur la mise en œuvre du programme de travail relatif à l'évaluation pour 2026 et programme de travail relatif à l'évaluation et budget pour la période biennale 2027-2028	s.o.	Rapport annuel sur la mise en œuvre du programme de travail relatif à l'évaluation pour 2026 et programme de travail relatif à l'évaluation pour 2027 **Activité achevée** **UNEP/OzL.Pro/ExCom/99/12**
6.	Élaboration du bulletin annuel sur l'évaluation	s.o.	s.o. – mise en œuvre prévue en 2027
7.	Analyse consolidée des enseignements tirés et des raisons des retards dans la mise en œuvre	**Activité achevée** **UNEP/OzL.Pro/ExCom/98/7**	s.o. – mise en œuvre prévue en 2027

Point	Type d'activité	98e réunion	99e réunion
	des projets à partir des rapports d'achèvement de projet		
Volet 3 : Mise en œuvre des mesures découlant de la décision 96/4 concernant la réponse de la direction à l'analyse externe de la fonction d'évaluation			
8.	Élaboration d'une proposition de système de suivi des recommandations, avec recours éventuel à des outils numériques pour un système de suivi en ligne et intégration possible au système de gestion des connaissances du Fonds multilatéral	s.o.	s.o. – mise en œuvre prévue en 2027
9.	Création d'un cadre pour évaluer les activités non liées à des investissements définissant clairement les produits attendus, les résultats et les retombées finales de ces évaluations	s.o.	s.o. – mise en œuvre prévue en 2027
10.	Préparation de lignes directrices et d'outils de sensibilisation à la fonction d'évaluation	s.o.	s.o. – mise en œuvre prévue en 2027

Annexe II

PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL RELATIF À L'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE 2027

	Type d'activité	Réunion du Comité exécutif à laquelle l'activité sera présentée
Volet 1 : Activités d'évaluation reportées du programme de travail de 2026 et approuvées		
1.	Étude théorique relative à l'évaluation de la contribution des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) à l'élaboration de politiques, réglementations et stratégies nationales visant à assurer la conformité au Protocole de Montréal et la pérennité des réalisations	**100e réunion**
2.	Étude théorique relative à l'évaluation des programmes de formation, de renforcement de la capacité et de certification dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération dans le cadre des PGEH	**100e réunion**
3.	Seconde phase (mission sur le terrain) de l'étude théorique relative à l'évaluation des projets de récupération, de recyclage et de régénération (RRR)	**101e réunion**
4.	Évaluation complète et approfondie du Programme d'aide à la conformité (PAC)	**101e réunion**
Volet 2 : Activités d'évaluation courantes		
5.	Rapport annuel sur la mise en œuvre du programme de travail relatif à l'évaluation pour 2027 et programme de travail relatif à l'évaluation et budget pour la période biennale 2028-2029	**101e réunion**
6.	Analyse consolidée des volets relatifs à l'évaluation dans la mise en œuvre des projets à partir des rapports d'achèvement de projet	**100e réunion**
Volet 3 : Mise en œuvre des mesures découlant de la décision 96/4 concernant la réponse de la direction à l'analyse externe de la fonction d'évaluation		
7.	Élaboration d'une note de cadrage concernant un système numérique de suivi des recommandations, avec recours éventuel à des outils numériques pour un système de suivi en ligne et intégration possible au système de gestion des connaissances du Fonds multilatéral	**100e réunion**
8.	Création d'un cadre pour évaluer les activités non liées à des investissements définissant clairement les produits attendus, les résultats et les retombées finales de ces évaluations	**101e réunion (sous forme d'annexe au rapport périodique annuel de 2027)**
9.	Conception et élaboration d'un guide/manuel décrivant le système de gestion de la qualité régissant le fonctionnement de l'unité d'évaluation et couvrant les procédures, méthodes de travail, formulaires, listes de vérification, modèles et formats standardisés	**101e réunion (sous forme d'annexe au rapport périodique annuel de 2027)**
10.	Préparation de lignes directrices et d'outils de sensibilisation à la fonction d'évaluation	**101e réunion (sous forme d'annexe au rapport périodique annuel de 2027)**
11.	Réalisation de quatre sessions de sensibilisation à la politique d'évaluation pour les principales parties prenantes	**Une session par trimestre**
Volet 4 : Nouvelle évaluation thématique pour 2027		
12.	Choix d'une nouvelle évaluation thématique en 2027	**Présentation du mandat à la 100e réunion**

Annexe III

PLAN D'ACTION LIÉ À LA RÉPONSE DE LA DIRECTION

	Recommandation	Activités couvrant la réponse de la direction dans le plan de travail de 2027	Remarques
1.	Finalisation d'une politique d'évaluation pour le Fonds multilatéral en recourant à un processus participatif	s.o.	Politique d'évaluation approuvée
2.	Utilisation de lignes directrices en tant qu'outil de sensibilisation	Préparation d'un premier ensemble de lignes directrices et d'outils à destination des experts en évaluation et des agences d'exécution pour renforcer la sensibilisation à la fonction d'évaluation	Premier ensemble en 2027 et lignes directrices supplémentaires dans les programmes de travail à venir
3.	Modernisation et standardisation des formats des rapports d'évaluation et mise en place d'un système de suivi pour suivre les recommandations issues des évaluations	Élaboration d'une note de cadrage concernant un système numérique de suivi des recommandations, avec recours éventuel à des outils numériques pour un système de suivi en ligne et intégration possible au système de gestion des connaissances du Fonds multilatéral	100e réunion
4.	Engagement des principales parties prenantes dans le processus de travail de l'évaluation	Réalisation de quatre sessions de sensibilisation à la politique d'évaluation pour les principales parties prenantes	Une session par trimestre
5.	Réévaluation du cadre d'évaluation utilisé au sein du Fonds multilatéral	Création d'un cadre pour évaluer les activités non liées à des investissements définissant clairement les produits attendus, les résultats et les retombées finales de ces évaluations	101e réunion (sous forme d'annexe au rapport périodique annuel de 2027)
6.	Mise en place de mécanismes améliorés d'assurance de la qualité pour les rapports d'évaluation	Conception et élaboration d'un guide/manuel décrivant le système de gestion de la qualité régissant le fonctionnement interne de l'unité d'évaluation et comprenant un premier ensemble de procédures, méthodes de travail, formulaires, listes de vérification, modèles et formats standardisés de rapports d'évaluation	101e réunion (sous forme d'annexe au rapport périodique annuel de 2027)
7.	Enrichissement de l'expertise en matière d'évaluation à court et moyen terme		Programme de travail relatif à l'évaluation pour 2028-2029

Annexe IV

AXES ET SUJETS DES ÉVALUATIONS THÉMATIQUES

Proposition de trois options thématiques pour le programme de travail de 2027, à soumettre à l'examen du Comité exécutif

Option 1. Évaluation de la pérennité de la conversion des entreprises à l'issue des projets et de l'influence du choix des bénéficiaires, de la conception des projets et des conditions du marché sur la continuité et la progression des technologies financées	
Objectifs	▪ Déterminer si les entreprises ayant reçu un financement pour se convertir à une technologie à faible PRP spécifiée ont continué à utiliser cette technologie après l'achèvement du projet ou bien si elles se sont ensuite tournées vers une autre solution de remplacement ou vers des technologies à haut PRP. ▪ Recenser les conditions économiques, réglementaires et du marché qui ont favorisé l'adoption des technologies. ▪ Évaluer la mesure dans laquelle l'assistance du Fonds multilatéral influe sur la technologie choisie par les entreprises, comparativement à l'influence de la dynamique des marchés, des cadres réglementaires nationaux et régionaux et du fonctionnement des marchés.
Champ d'application	▪ Échantillon de projets de conversion achevés dans les secteurs de la fabrication des équipements de réfrigération et de climatisation, examinés deux ans ou plus après leur achèvement. ▪ Couvre la technologie en cours d'utilisation au moment de l'évaluation, les raisons de l'éventuel changement, le mélange de produits placé sur le marché, l'environnement réglementaire associé et l'adoption par le marché. ▪ Combine une analyse théorique de l'inventaire des entreprises à des visites au niveau des entreprises dans un certain nombre de pays.
Résultat attendu	▪ Données probantes montrant la mesure dans laquelle les transitions technologiques financées par le Fonds se sont avérées pérennes et rentables. ▪ Recommandations sur le choix des entreprises, les caractéristiques de conception, les conditions réglementaires et autres facteurs favorisant la pérennité de la ou des technologies accompagnées d'un financement. ▪ Meilleure compréhension de l'influence du Fonds par rapport à celle de la dynamique des marchés, pour éclairer la prise des décisions dans le cadre des futures modalités de financement.
Lien avec les précédentes évaluations	▪ Élargit l'étude théorique portant sur la pérennité des réalisations du Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/12, 2019) pour l'examiner à l'échelle des entreprises et des technologies. ▪ Complète et utilise possiblement comme référence les échantillons d'entreprises de l'évaluation réalisée sur la fabrication des équipements de climatisation (UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/9, 2016).
Lien avec les priorités stratégiques	▪ Décision 98/61 b) ii) et b) iv). ▪ Domaine représentant une opportunité stratégique pour accélérer l'adoption des technologies à faible PRP et de grande efficacité énergétique dans la fabrication, identifié dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/98/60.
Possibles limitations	▪ Aucune obligation d'établissement de rapport n'est imposée aux entreprises après l'achèvement du projet ; la participation est volontaire et l'accès peut être limité. ▪ Les informations concernant le mélange de produits et les ventes sont sensibles sur le plan commercial, et sont susceptibles donc de ne pas pouvoir être divulguées. ▪ L'échantillon doit être suffisamment grand pour permettre d'en tirer des conclusions. ▪ Requiert une expertise multi-disciplinaire si plusieurs secteurs sont retenus.
Mesures d'atténuation	▪ Une évaluation en deux phases comprenant une étude théorique et des visites sur le site des entreprises peut faciliter l'accès aux informations. ▪ Exercice de cadrage pour recenser les sous-secteurs pertinents sur lesquels se concentrer lors de la seconde phase. ▪ Aborder avec les entreprises les aspects relatifs à la confidentialité.
Méthodes et budget sollicité	▪ Étude théorique et visite de site pour un montant de 50 000 $US.

Option 2. Évaluation des conséquences des projets pilotes visant à maintenir ou améliorer l'efficacité énergétique dans le cadre de la réduction progressive des HFC au titre de la décision 91/65, ainsi que des activités s'y rapportant menées dans le secteur de l'entretien au titre de la décision 89/6	
Objectifs	▪ Évaluer les résultats des projets pilotes financés par la fenêtre de financement de 20 millions de $US mise en place par la décision 91/65 et des activités complémentaires financées au titre de la décision 89/6 dans le secteur de l'entretien, au regard des objectifs pour lesquels ils ont été approuvés. ▪ Déterminer si les critères énoncés dans la décision 91/65 b) se sont avérés utilisables en pratique et s'ils ont influé sur les résultats. ▪ Établir dans quelle mesure les projets pilotes se sont révélés réplicables et transposables à d'autres échelles au sein du pays, de la région ou du secteur. ▪ Tirer des enseignements quant à la faisabilité d'intégrer, aux futures phases des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (KIP), des activités portant sur l'efficacité énergétique dans des secteurs autres que la fabrication.
Champ d'application	▪ Projets approuvés au titre de la décision 91/65 à partir de la 93e réunion, dans toutes les catégories de financements admissibles, et activités financées au titre de la décision 89/6 b). ▪ Couvre la conception, l'expérience de mise en œuvre, les gains d'efficacité énergétique, les dispositions mises en place en matière de coordination et les données probantes faisant état d'une reproduction.
Résultat attendu	▪ Compte tenu du résultat des projets pilotes, élaboré expressément pour alimenter les documents que le Secrétariat a été chargé de préparer sur les activités pour guider l'élaboration des futurs KIP. ▪ Données probantes permettant de déterminer s'il convient de conserver, d'adapter ou de remplacer les critères d'approbation de la décision 91/65 dans tout cadre appelé à lui succéder pour les activités relatives à l'efficacité énergétique dans les secteurs autres que la fabrication.
Lien avec les précédentes évaluations	▪ Aucune évaluation n'a été réalisée sur les activités financées au titre des décisions 89/6 et 91/65. ▪ L'étude théorique menée sur l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération (UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/10, 2020) a examiné les opportunités et les mesures permettant de maintenir l'efficacité énergétique dans l'entretien. ▪ L'étude théorique réalisée sur les projets de démonstration dédiés aux solutions de remplacement des HCFC à faible PRP (UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/6, 2022) portait sur les projets de démonstration dans le contexte des HCFC et ne couvrait pas les projets pilotes portant sur l'efficacité énergétique dans le cadre de la réduction progressive des HFC.
Lien avec les priorités stratégiques	▪ Décision 91/65 définissant les critères et mettant en place la fenêtre de financement de 20 millions de $US, et décision 89/6 concernant les activités complémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération. ▪ Décision 95/87 d) élargissant la fenêtre pour la proposition de projets au titre de la décision 91/65, pour les activités dans le secteur de l'entretien uniquement, à la 100e réunion. ▪ En accord avec l'observation des membres du Comité exécutif durant la 98e réunion qui ont fait remarquer que la fermeture de la fenêtre laisserait les pays visés à l'article 5 sans cadre permanent pour soutenir les activités relatives à l'efficacité énergétique ne portant pas sur la fabrication dans le cadre de la phase II de leurs KIP.
Possibles limitations	▪ Manque de résultats ou de données à communiquer : les projets menés au titre de la décision 91/65 doivent être achevés dans les 36 mois suivant leur approbation, et les rapports détaillés correspondants doivent être rendus dans les six mois qui suivent ; les rapports des premiers projets seront donc disponibles durant l'année 2027. ▪ Les prolongations accordées réduiront le nombre de projets achevés disponibles pour l'évaluation. ▪ À ce stade, les gains d'efficacité énergétique devraient être estimés plutôt que mesurés.
Mesures d'atténuation	▪ Étude théorique complétée par un échantillon choisi de visites de site pour collecter des informations sur site et les enseignements tirés et pour intégrer les conclusions au rapport final.

Méthodes et budget sollicité	▪ Étude théorique et visite de site pour un montant de 50 000 $US.
Option 3. Évaluation de la complémentarité et de la valeur ajoutée des mécanismes institutionnels dans l'aide apportée aux pays mettant actuellement en œuvre plusieurs interventions techniques	
Objectifs	▪ Évaluer la manière dont les mécanismes institutionnels et les capacités nationales soutiennent les multiples volets en cours à l'échelle des pays. ▪ Déterminer la valeur ajoutée et la mesure dans laquelle les chevauchements et la duplication des efforts sont évités, mesures prises et enseignements tirés y compris. ▪ Établir d'éventuelles recommandations en matière de conception pour répondre aux besoins techniques émergents des futures phases des KIP.
Champ d'application	▪ Échantillon de pays dans lesquels des interventions (PGEH, KIP, efficacité énergétique...) ont eu lieu simultanément, couvrant les pays à faible volume de consommation et les pays disposant de secteurs manufacturiers. ▪ Couvre la conception, les niveaux de financement, les indicateurs, les dispositions mises en place en matière de réalisation, la coordination entre les institutions nationales et les agences d'exécution, et la communication de l'information.
Résultat attendu	▪ Options pour la conception des projets et les mécanismes de coordination nationale dans le cadre des futures phases. ▪ Présentation, en vue de son examen par le Comité exécutif, d'une approche transversale ou d'une approche par programme national pour les futures phases des KIP.
Lien avec les précédentes évaluations	▪ Complète l'étude théorique relative à l'évaluation des activités de facilitation menées pour réduire progressivement les HFC (UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/7, 2023) et l'étude théorique portant sur les activités de préparation des PGEH visant à faciliter la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali (UNEP/OzL.Pro/ExCom/82/12, 2018 ; révision de UNEP/OzL.Pro/ExCom/83/8, 2019).
Lien avec les priorités stratégiques	▪ Capacité des unités nationales de l'ozone et mécanismes nationaux, thèmes récurrents lors des sessions informelles d'une demi-journée organisées en marge de la 94e et de la 95e réunion, et de la réunion de coordination interinstitutions de mars 2026. ▪ Décision 98/61 b) iii) concernant les éléments pour les futures phases des KIP dans le cadre d'une approche transversale ou d'une approche par programme national.
Possibles limitations	▪ Les mécanismes nationaux varient d'un pays à l'autre, et le choix d'un échantillon adapté nécessitera une analyse approfondie. ▪ Requiert une étroite coopération avec les agences bilatérales et d'exécution pour accéder aux informations relatives à la conception et à la communication de l'information à l'échelle des pays.
Mesures d'atténuation	▪ Consultations avec les agences d'exécution durant l'élaboration du mandat et l'identification de l'échantillon.
Méthodes et budget sollicité	▪ Étude théorique pour un montant de 30 000 $US.